

Mme REYNAL Victoria
10, rue Montaigne
47800 - MIRAMONT-de-GUYENNE
FRANCE

Miramont, le 2 Décembre 19

21

à

Sr Patricio AYLWIN AZOCAR DIC 92
Présidente de la Republica de Chile

REPUBLICA DE CHILE	
PRESIDENCIA	
REGISTRO Y ARCHIVO	
NR.	92/29321
P.A.A.	REDA
C.B.E.	MIP
M.T.O.	ARCHIVO
M.Z.C.	

Monsieur le Président,

Membre d'Amnesty International, je profite de l'année 1992 célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, pour attirer tout particulièrement l'attention sur les violations des droits de l'homme encore perpétrées sur les populations indigènes des Amériques.

Je me permets de vous rappeler le cas de Nelson Wladimiro Curunir Lincoqueo jeune étudiant Mapuche, militant du parti communiste, arrêté quelques semaines après le coup d'Etat du 11 septembre 1973 et retrouvé mort sur le bord de la rivière Cautin au cours de la même année et enterré en tant que NN (de non inconnu).

Bien sûr, je suis touchée par le fait que la Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación ait enquêté sur les circonstances de la mort du jeune Nelson Curunir et qu'elle ait obtenu l'exhumation du corps en novembre 1990 et qui a été identifiée par la famille. Il n'en est pas moins vrai que les responsables de l'assassinat de Nelson Curunir ne sont pas inquiétés grâce à la Loi d'Amnistie de 1978 qui fait obstacle, et qui devrait être abrogée.

Pour ce jeune j'exprime le souhait que toute la vérité émerge au grand jour et voir les auteurs de son meurtre traduits en justice. Tout comme l'indique Amnesty International j'estime que les enquêtes doivent être menées non seulement sur ce cas particulier, mais aussi pour toutes les violations des droits de l'homme, afin d'éviter que de telles violences se produisent.

Je puis vous assurer que mes préoccupations ne cesseront pas une fois l'année 1992 écoulée.

~~J'espère que ma lettre retiendra votre attention.~~

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

V. REYNAL